



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le **29 février 2024**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN PLACE DE PERMANENCES MULTI-ADMINISTRATIONS DANS LES SOUS-PRÉFECTURES pour apporter un traitement individualisé aux agriculteurs en difficulté

Afin de concrétiser l'engagement du Président de la République d'un traitement rapide et en proximité des demandes du monde agricole, les services de l'État dans la Drôme et la mutualité sociale agricole se mobilisent pour mettre en place des « permanences agricoles » dans les 3 arrondissements du département dès lundi 4 mars.

Ces permanences viseront à permettre une prise en charge personnalisée des agriculteurs et un échange sur toutes les difficultés que rencontre l'exploitation agricole.

Elles seront ouvertes de 9h à 12h :

- le lundi à Valence (à la direction départementale des territoires : 4 place Laennec 26000 Valence)
- le mardi à Die (à la sous-préfecture : place de la République 26150 Die)
- le jeudi à Valence (4 place Laennec 26000 Valence)
- le vendredi à Nyons (à la sous-préfecture : 4 avenue de Venterol 26110 Nyons)

Les services de la direction départementale des territoires (DDT), de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) et de la mutualité sociale agricole (MSA) seront représentées et apporteront les premières réponses concrètes ainsi qu'une voie d'entrée unique pour la résolution rapide des problèmes posés en lien avec les autres acteurs publics ou privés.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 06 77 18 96 78 – 07 85 77 63 10

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26